

République du Sénégal
Ministère du Développement
Rural
Mission d'Aménagement
du Fleuve Sénégal

Aménagement Hydro-Agricole du Périmètre de Nianga/Sénégal

Avenant No. 1
au Dossier d'Appel
d'Offres



République du Sénégal
Ministère du Développement
Rural

Mission d'Aménagement
du Fleuve Sénégal

Aménagement Hydro-Agricole du Périmètre de Nianga/Sénégal

Avenant No. 1
au Dossier d' Appel d'Offres
Pièce No. 9

Déplacement de la Digue Périmétrale Ouest

A. OBJET DE L'AVENANT

Il s'est révélé au cours de la préparation du dossier d'appel d'offres qu'il serait possible d'agrandir considérablement la région future du Périmètre de Nianga à un prix supplémentaire raisonnable si la digue Ouest suivant actuellement la piste de Podor est déplacée sur une croupe plus vers l'Ouest. Par rapport, l'ouvrage principal de vidange P 5 doit également être placé dans le nouveau tracé de la digue. Dans la section entre le nouveau et l'ancien tracé de digue, le marigot Namarde servant de canal principal de vidange doit être rendu plus profond et plus large où ceci est considéré nécessaire. Toutes modifications résultant de ces mesures de construction en comparaison avec le Dossier d'appel d'offres original, sont récapitulées dans le présent avenant:

B. MODIFICATION DE PIECE N° 1 AVIS D'APPEL D'OFFRES

Comparé avec page 2 résultent les modifications suivantes:

Les travaux comprennent essentiellement:

- terrassements.....893.000 m³
- béton.....115 m³
- béton armé.....3.650 m³
- mise en oeuvre de tuyaux.....1.225 m
- défrichage.....1.400 ha
- fourniture de latérite pour pistes.....10.000 m³

Estimation: Pour l'ensemble des travaux: 861.260.000 FCFA
équivalant à env. 4.721.000 unités de compte (U/C)
(1 U/C = 1 US-Dollar)

La superficie du terrain endigué s'augmente à
+ 18.000 ha. Toutes autres données de l'Avis
d'appel d'offres sont valables.

C. MODIFICATIONS DE PIECE N° 2 DEVIS PROGRAMME

Sera ajouté à l'article 3), pièce n° 9 : Avenant n°1
au Dossier d'appel d'offres.

D. MODIFICATIONS DE PIECE N° 4 CAHIER DES
PRESCRIPTIONS SPECIALES

Sera modifié dans l'article 2 "Consistance des travaux":

1. Construction des digues extérieures, longueur totale 19,7 km. Volume de terrassement 550.000 m³.

9. Aménagement de ± 38 km de marigots existants.

10. Construction de ± 56 km de canaux.

Toutes autres données du Cahier des Prescriptions Spéciales sont valables.

E. MODIFICATIONS DE PIECE N° 5 CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

1. Modification de chapitre A "Généralités"

Le § 3.11 "Investigations mécanique du sol" (page 6) sera complété comme suit:

Relatif du déplacement de la Digue Ouest on a exécuté des études supplémentaires au mois d'Avril 1971. Les résultats sont remis en annexes S 59 à S 78.

Le § 4, est modifié comme suit:

La digue extérieure Ouest ne suit plus l'ancienne Piste de Podor de Tiéole jusqu'à Wali Diala/Guia mais raccorde alors les villages de Ndiayene, Niandane et Wali Diala/Guia.

2. Modifications de chapitre B "Descriptions des Travaux - Choix des matériaux, mode d'évaluation des travaux" -

Le § 2.1 "Généralités" (page 20) est modifié comme suit:

En conformité avec les instructions de ce paragraphe sera choisi le tracé plus vers l'Ouest qui était provisoirement

indiqué sur le plan de situation du Périmètre de Nianga (1:50.000). Une information plus exacte sur le nouveau tracé de digue se trouve aux plans 1-2-1, 2-1-3 et 2-1-4 ajouté à cet avenant.

Au lieu du § 2.2 (page 21 à 23 CPT) sera inséré le texte suivant:

2.2 Tracé de la digue

2.21 Eléments du tracé

Entre le km 0 (à Ndiayene) et km 6.200 le niveau de la cote supérieure (sans couche de roulement en latérite) de la Digue Ouest est de 7.00 m IGN et entre le km 6.300 et 19.690 (Wali Diala/Guia), il est de 7.20 m IGN.

Entre le km 6.200 et 6.300 s'étend une zone de transition sur laquelle le niveau est uniformément raccordé. Le tracé est tendu au possible; le rayon du courbe minimum est de 500 m, sauf en ce qui concerne le raccord avec la Bretelle de Podor à Guia où des rayons de courbe de 200 m sont prévus, et dans l'étendue du village de Niandane où sont prévus des rayons de 100 m. Ne sont pas prévus des courbes de transition entre l'arc de cercle et l'alignement droit.

Aux cas où les plans n'indiquent pas de données particulières pour le rayon de courbe, il sera toujours de 1000 m.

2.22 Description du tracé

La digue proprement dite commence à l'Ouest du village de Ndiayene en continuation d'un chemin de 250 m de longueur constituant un raccord vers la Route de Diéri. Le kilométrage commence juste au début de ce chemin à la Route de Diéri. Sur un tronçon d'environ 1.600 m la digue traverse le marigot N'Galanka en

direction à peu près Nord. Au point kilométrique de 1.600 km la digue se dirige en direction Nord-Est et directement vers le village de Niandane qui se trouve au km 12.500. Dans la dernière section du village, entre km 11,00 et 12,00, la digue est placée directement à côté du Douè. Dans cette portée, il est prévu de construire un ouvrage de prise supplémentaire à une date future. A Niandane, la route de digue tourne en direction est par deux courbes aigues et atteint la Piste de Podor au km 16,00 qui, d'ici, continue en direction Nord-Est vers la village Wali Diala. Dans sa dernière section, la digue adapte la cours de cette piste et traverse le marigot Wali-Diala à proximité du village Wali Diala/Guia. Elle finit à la Bretelle de Podor au km 19.689.

Le tracé est représenté aux plans n° 2-1-3 et 2-1-4 qui comprennent tous éléments d'implantation à l'exception des rayons de courbe ceux-ci de 1.000 m.

Quant à la végétation, il est signalé que la première section du tracé jusqu'au marigot N'Galanka traverse une région nonboisée. Jusqu'au km 1,5 suit une région de fourré et ensuite jusqu'au km 7 des broussailles peu serrées. Le terrain entre le km 7.00 jusqu'au km 10,0 est une région cultivée. D'ici jusqu'au village Niandane s'étend une forêt dense à broussailles touffues. Le reste du tracé jusqu'à Wali-Diala/Guia passe une région où se trouvent seulement quelques arbustes dispersés.

Au croisement avec le Wali N'Galanka, la digue est interrompue par un ouvrage de sortie muni d'une station de pompage. Au croisement avec le Wali Diala, sera construit un ouvrage d'entrée également avec station de pompage. Ces deux ouvrages doivent être réalisés en même temps avec la digue.

2.23 Profil en long

Les profils en long figurent aux plans n° 2-2-8 à 2-2-15. Vu la faible pente transversale du terrain, celle-ci n'a pas été indiquée. La hauteur de la digue varie entre 0 et 5,80 m. La hauteur moyenne est de 2,60 m.

2.24 Implantation

L'axe de la digue est matérialisé par des piquets en fer bétonés. Ces piquets sont en principe distancés de 50 m, sauf dans les courbes où cette distance a été adaptée aux dimensions de la courbe. Les numéros de ces bornes sont indiqués également sur les profils en long (plans n° 2-2-8 à 2-2-15).

2.3 Profils en travers-type

Le profil en travers-type prévoit une largeur de plateforme de 5,00 m devant recevoir une piste carrossable constituée par une couche de roulement de 10 cm de latérite. La plateforme a un profil-toit de 2%. Le talus extérieur de la digue a une pente de 3:1; le talus intérieur une pente de 3:2 (voir plan n° 2-3-1).

Dans la section Nord où la digue en est parallèle avec la Piste de Podor, se trouve à deux mètres du pied de la digue un fossé de drainage, de section trapézioidale et d'une largeur de fond de 75 cm.

Les parois du fossé ont une inclinaison de 2:1. La profondeur du fossé s'établit en fonction du terrain et de la pente exigée. Elle est indiquée au profil en long.

Dans la section Nord, plusieurs rampes mènent de cette voie carrossable aux champs limitrophes. Le détail d'exécution de ces rampes est aussi indiqué au plan n° 2-3-1. L'implantation des rampes pour la section Nord de la Piste de Podor est précisément indiquée dans les plans et profils en long. Un total de 10 rampes est envisagé dans la portée de la digue; leur implantation exacte sera définie par l'Administration avant exécution des travaux.

La digue est construite d'une manière homogène sans filtres. Au cas où l'on constaterait pendant la première retenue une humidification du pied de la digue (côté intérieur), l'Administration pourra faire placer un filtre en gravillons, à appliquer sur le talus.

Les modifications suivantes sont à considérer pour le § 2.4.

§ 2.422 Latérite

Le transport de latérite pourra s'étendre sur une distance jusqu'à 30 km.

§ 2.43 Répartition des volumes

La répartition des volumes de remblai varie entre 5.690 m³ et 25.319 m³ sur des tranches de 500 m de la digue étant donné les différentes cotes du terrain:

Profil	Quantités m ³	Somme m ³
0 + 000	6.434	6.434
0 + 500	16.839	23.273
1 + 000	17.609	40.882
1 + 500	7.294	48.176
2 + 000	8.680	56.856
2 + 500	9.953	66.809
3 + 000	13.922	80.731
3 + 500	16.202	96.933
4 + 000	16.332	113.265
4 + 500	15.025	128.290
5 + 000	12.467	140.757
5 + 500	12.012	152.769
6 + 000	17.057	169.826
6 + 500	16.258	186.084
7 + 000	24.647	210.731
7 + 500	24.278	235.009
8 + 000	25.319	260.328
8 + 500	20.938	281.266
9 + 000	20.727	301.993
9 + 500	18.218	320.211

Par suite de déplacement de la station de pompage elles résultant des cote différentes au § 5.125 "Ouvrage principal de vidange P 5". En conséquence les plans 5.1-5-1 à 5.1-5-4 sont remplacés par les plans 5.1-5-5 à 5.1-5-8.

Au § 6.2 les plans 6-2-3-8 à 6-2-3-12 concernant l'aménagement du marigot Namarde jusqu'à la station de pompage déplacée sont ajoutés aux plans de construction.

F. MODIFICATION DE PIECE N°6 BORDEREAUX DES PRIX

Dans le bordereaux des prix les quantités seront modifiées dans les positions suivantes comme suit:

N° des prix	Unité	Quantité augmentée de à	
1-1	m ²	3.520.050	3.622.500
1-2	m ²	12.795.920	13.419.000
1-3	m ²	867.660	898.000
1-4	U	15.250	15.750
1-5	U	2.770	2.860
2-1	m ²	267.500	327.000
2-3	m ³	494.300	549.938
2-4	m ³	65.000	75.000
2-7	m	80.100	98.500
5.1-7	forfait		supprimé
6-1	km	30,3	36,1
6-2	U	280	510
6-3	m ³	30.380	56.900